

MOSELLE-EST

Sydeme : l'ancien directeur payé durant six ans après son remplacement

Jean Michels a été directeur du Sydeme jusqu'au 31 décembre 2009. Mais il a continué à être rémunéré par le syndicat des déchets jusqu'en février 2016, en tant que conseiller. Avec un contrat jugé irrégulier la dernière année.

Dans son rapport publié le 27 février dernier sur la gestion du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est (Sydeme), la chambre régionale des comptes (CRC) consacre un chapitre complet à Jean Michels.

Jean Michels a été directeur général des services (DGS) du Sydeme jusqu'au 31 décembre 2009. Mais son nom va rester attaché au syndicat encore de longues années.

Quelques jours avant de passer le relais en tant que directeur, le 22 décembre 2009, il va bénéficier

Sydeme, désormais présidé par Serge Starck, et la société JMC (Jean Michels Conseil). Les conditions qui lient les deux parties sont souples et lucratives en faveur de l'ancien directeur. « La durée d'intervention est fixée à douze mois... Elle pourra être prolongée par tacite reconduction... les honoraires sont arrêtés à 2 500 € net mensuels. Les frais de voyage et de séjour seront facturés en sus sur justificatifs », constatent les juges de la CRC. Selon Serge Starck, « le Sydeme a mis fin au contrat en février 2016 ».

Pas de mise en concurrence, ni d'information aux élus

Pour la CRC, le dernier contrat passé entre le Sydeme et son ancien salarié en janvier 2015 comporte plusieurs irrégularités. Ce contrat aurait dû répondre aux rè-



Jean Michels, par ailleurs DGS de la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France de 1995 à 2014, occupait les mêmes fonctions au Sydeme entre 2006 et 2009. Photo archives RL